

PORTS DE L'ESCAUT
TARIF AU 1er JANVIER 2019

Objet	Unité de calcul	Euros HT
1) REDEVANCE D'USAGE D'UN QUAI		
Pour les utilisateurs n'ayant pas de convention d'occupation temporaire. Décompte par année civile.		
Chargement - Déchargement de marchandises en vrac (sans utilisation d'un outillage public)	Tonne	0,30
Chargement de marchandises en vrac (avec utilisation du "dévidoir" sur le quai public de Rouvignies)	Tonne	0,35
Chargement - Déchargement de marchandises en conventionnel (Coils, brames, tubes, grumes, ... d'un poids unitaire inférieur à 30 T)	Tonne	0,55 à 0,85
Les redevances s'appliquant à des trafics annuels portant sur des quantités supérieures à 50 000 T pourront bénéficier d'une réduction : - de 20 % entre 50 000 et 100 000 T, - de 30 % entre 100 001 et 200 000 T, - de 35 % à partir de 200 001 T,		
2) REDEVANCE DOMANIALE		
A - AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES Pour les utilisateurs bénéficiant d'une convention d'occupation temporaire <u>avec engagement minimal de trafic</u> de 2,5T / m ² / an.	€ HT / m ² / an	1,50 à 3,00
En cas de dépassement de l'engagement minimal de tonnage, les tonnes supplémentaires bénéficieront d'une réduction complémentaire de 5% par rapport à la réduction sur le tonnage déjà consentie (cf. redevance d'usage d'un quai).		
En cas de non réalisation du tonnage contractuel, les tonnes non réalisées donneront lieu à facturation à hauteur de 0,30 € HT / tonne.		
B - SANS ACTIVITE VOIE D'EAU		
Location de terre-plein aménagé pour une durée supérieure à 48 H	m ² / mois	1,80 à 6,00
Dans le cas d'une location inférieure à 12 mois, le tarif appliqué sera celui au mois	m ² / an	0,50 à 5,00
3) MANUTENTION DE COLIS LOURDS		
Redevances s'appliquant à l'embarquement et au débarquement de colis lourds, lorsque ceux-ci sont manutentionnés par les usagers à l'aide de leurs propres engins, avec éventuellement stockage sur les terres-pleins d'une durée n'excédant pas 48 H		
A - Redevance fixe à l'unité		
Colis de 0 à 10 T	Unité	60,00
Colis de 11 à 40 T	Unité	125,00
Colis de 41 à 85 T	Unité	170,00
Colis de 86 à 180 T	Unité	250,00
Colis de plus de 180 T	Unité	320,00
B - Redevance proportionnelle (Colis de toutes catégories) - Cette redevance s'ajoute à la précédente	Tonne	4,80
5) MANUTENTION DE CONTENEURS		
Consulter l'opérateur du terminal dédié <i>Escaut Valenciennes Terminal</i> sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve		

Pour la réalisation d'opérations non cotées ci-dessus, nous consulter.
Tél. : 03 27 513 177 - Email : portpublicdevalenciennes@grandhainaut.cci.fr